



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 11/08/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/11/2017

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, M. Moulay Hafid ELALAMY, a déclaré le 10 Aout 2017 avoir cédé sur le marché de blocs, le 03 aout 2017, 210 501 actions Saham Assurance, au cours unitaire de 1450 Dh, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, M. Moulay Hafid ELALAMY :

- Ne détient, directement, plus aucune action de la société Saham Assurance ;
- Détient indirectement, à travers Saham Finances, (société dont il a le contrôle à travers Saham S.A.) 2 407 740 droits de vote de Saham Assurance, soit 58,48% des droits de vote de cette dernière.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 00

E-Mail : information_financiere@AMMC.ma